

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =<br>Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =<br>Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio |
| <b>Herausgeber:</b> | geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und<br>Landmanagement  |
| <b>Band:</b>        | 104 (2006)  |
| <b>Heft:</b>        | 5   |
| <b>Artikel:</b>     | Mieux gérer les forêts pour réduire la pauvreté   |
| <b>Autor:</b>       | Schneeberger, Jane-Lise   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-236326">https://doi.org/10.5169/seals-236326</a>   |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Mieux gérer les forêts pour réduire la pauvreté

La forêt fournit bien d'autres produits que le bois et elle rend de précieux services environnementaux. De plus en plus de pays intègrent les populations riveraines dans une gestion durable qui préserve toutes les prestations de la forêt. Ces processus, encouragés par la coopération suisse, contribuent à réduire la pauvreté.

*Der Wald liefert weit mehr als Holz und hat wichtige Funktionen für die Umwelt. Immer mehr Länder integrieren die Anwohner in eine nachhaltige Waldnutzung, die die Leistungsfähigkeit des Waldes erhält. Dieses Vorgehen wird von der Schweizer Entwicklungszusammenarbeit gefördert – es trägt zur Armutsbekämpfung bei.*

La foresta fornisce prodotti che vanno ben al di là del semplice legname, e rende preziosi servigi all'ambiente. Un numero sempre maggiore di paesi coinvolge le popolazioni che vivono al margine delle foreste in una gestione sostenibile, in grado di salvaguardare la produttività della foresta. Un'attitudine, questa, che è incoraggiata dalla cooperazione svizzera e che contribuisce a ridurre la povertà.

J.-L. Schneeberger

Les paysans malgaches vivent dans la crainte des dahalo, ces bandits armés qui attaquent les villages de nuit et volent des troupeaux de zébus. Sur la côte occidentale de l'île, les Sakalavas, une ethnie d'éleveurs, ont trouvé le moyen de soustraire leurs zébus à ces razzias. Ils vont les cacher dans la forêt, particulièrement dense et difficile d'accès dans la région. Les «boeufs à bosse» paissent ainsi tranquillement parmi des espèces de baobabs uniques au monde. Dans le passé, cette fonction de refuge a été mise en péril par l'arrivée de migrants venus du Sud qui se livraient à des défrichements massifs de la forêt en vue d'aménager des terres cultivables. Après de longues négociations, l'État central a accepté dans les années 90 de transférer aux Sakalavas des droits d'usufruit sur leur terroir. Les villageois peuvent désormais exploiter les ressources forestières, à condition d'en assurer la conservation. Et ils ont le droit de s'opposer à toute incursion extérieure. Ce modèle s'étend actuellement à l'ensemble de Madagascar.

Article paru dans le no. 4/2005 d'un seul monde, le magazine de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

## Filet de sécurité

Dans les pays en développement, environ un milliard de personnes vivent à proximité ou à l'intérieur des forêts. Entre 300 et 500 millions d'entre elles sont pauvres et dépendent directement des produits forestiers pour leur subsistance. L'industrie du bois peut créer des emplois au niveau local. Mais les populations riveraines sont aussi tributaires du bois de feu et des produits forestiers non ligneux tels que tubercules, fourrage, miel, gibier, fruits et plantes médicinales. Souvent récoltées par les femmes, ces denrées sont utilisées pour les besoins domestiques ou vendues sur le marché local. Elles constituent notamment un filet de sécurité pendant les périodes difficiles. En outre, la forêt représente une réserve de terres agricoles pour les paysans pauvres condamnés à la culture itinérante. La forêt rend également de précieux services à la société dans son ensemble, au niveau régional et mondial. Elle régularise le cycle de l'eau, protège le sol contre l'érosion et les crues. C'est un espace propice à la promenade, au tourisme et au recueillement spirituel. Les terres boisées abritent deux tiers de toutes les espèces végétales et animales. En séquestrant le carbone, les arbres freinent le réchauffement de la planète.

## Les gardiens de la forêt

Durant plusieurs siècles, les populations riveraines ont été tenues à l'écart de la gestion forestière. À l'époque précoloniaire, les décisions appartaient aux chefs coutumiers locaux. Puis les colonisateurs, avides d'exploiter les bois précieux, ont placé la forêt sous l'autorité du pouvoir central. À l'indépendance, la gestion est restée centralisée. Les gouvernements nationaux ont tenu à garder le contrôle d'un bien qui peut leur rapporter d'importants revenus par le biais des concessions accordées à des entreprises privées. «Le problème, c'est que chaque acteur poursuit ses propres objectifs, sans se préoccuper de l'avenir de la ressource. Les États n'investissent pas dans la reconstitution des forêts dégradées. Quant aux concessionnaires, leur seul intérêt est de vendre du bois. Une fois qu'ils sont partis, les paysans transforment ce qui reste de la forêt en terres cultivables», consta-

### Les causes de la déforestation

Les forêts occupent 26% des terres émergées de la planète. Mais ce couvert forestier est gravement menacé. Chaque année, environ 15 millions d'hectares de forêts tropicales disparaissent. La majorité sont converties en terres agricoles ou en pâturages. Des entreprises agroalimentaires défrichent des forêts tropicales pour y aménager de vastes plantations. Beaucoup de paysans pauvres pratiquent la culture itinérante sur brûlis: après avoir coupé et brûlé les arbres, ils cultivent leur champ pendant quelques années et le mettent en jachère quand sa productivité diminue; ils défrichent alors une autre parcelle de jachère ou de forêt. De grandes surfaces boisées sont également sacrifiées à l'élevage extensif. D'autres déboisements sont dus à l'exploitation industrielle du bois, à la prospection minière ou pétrolière et à la construction d'infrastructures.



te Jürgen Blaser, vicedirecteur de l'organisation de développement Intercoopération. Le débat international sur la défo-

restation a mis en évidence la nécessité d'impliquer davantage les populations riveraines, qui sont bien placées pour intervenir efficacement.

À ce jour, 17 pays du Sud ont adopté des lois sur la gestion participative des forêts. Tout en restant propriétaire du sol, l'État délègue contractuellement des droits et des devoirs aux usagers locaux pour une durée déterminée. L'étendue des compétences transférées est variable. «Il ne suffit pas d'accorder des droits d'accès aux produits de subsistance. Les gens vont de toute façon chercher leur bois de feu dans la forêt, avec ou sans la permission du gouvernement. Pour inciter les riverains à prendre soin de l'écosystème, il faut leur donner le droit de commercialiser le bois et les produits non ligneux», remarque Jean-Laurent Pfund, chargé de programme chez Intercooperation. Des modèles de gestion participative fonctionnent également dans certains pays en transition. L'un d'eux a été mis en place au Kirghizistan dans le cadre d'un programme suisse d'appui au secteur forestier. Il concerne la gestion des forêts naturelles de noyers dans le sud du pays. L'État kirghize, encore largement propriétaire des forêts, s'est défait de ses droits d'exploitation sur certaines parcelles et les a cédés pour une durée de 49 ans à des particuliers, en majorité des paysans riverains. Ces derniers sont autorisés à exploiter les noix ou d'autres produits forestiers non ligneux et à récolter du bois de feu. En contrepartie, ils doivent effectuer des travaux d'entretien. Actuellement, il est ce-

pendant interdit de couper des arbres dans les forêts de noyers en vue d'une exploitation commerciale.

## Quotas de pollution

Le Protocole de Kyoto, en vigueur depuis février dernier, complète la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. Il oblige les pays industrialisés à réduire de 5% entre 2008 et 2012 leurs émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Pour y parvenir, ces pays devront diminuer leur consommation de combustibles fossiles. Mais divers dispositifs assouplissent la comptabilisation des quotas. Parmi eux, le Mécanisme de développement propre, particulièrement controversé sur le plan éthique, permet aux entreprises et gouvernements du Nord d'obtenir des «crédits de carbone» en finançant des projets de boisement ou de reboisement dans les pays du Sud. Le moment venu, les pays pollueurs pourront déduire de leurs propres quotas d'émissions les quantités de gaz carbonique ( $\text{CO}_2$ ) qui auront été captées par ces plantations, qualifiées de «puits de carbone». Durant leur croissance, les arbres ont en effet la capacité d'absorber et de fixer de grandes quantités de  $\text{CO}_2$ .

## Garde-manger et pharmacie

Depuis quelques années, les produits forestiers non ligneux (PFNL) suscitent un intérêt considérable au niveau mondial. Autrefois appelés «produits forestiers secondaires», ils sont aujourd'hui reconnus pour leur contribution à la sécurité alimentaire. Dans les pays en développement, ils sont utilisés par environ 80% de la population. Une grande partie des PFNL sont destinés à l'alimentation: graines, miel, champignons, noix, fruits, herbes, épices, plantes aromatiques, gibier. On préleve la sève et l'écorce de certains arbres pour en faire des colorants ou des vernis. Des matériaux d'origine végétale – rotin, liège, raphia, lianes, bambou – sont destinés à la construction, à l'artisanat ou à la production d'objets domestiques. La forêt fournit également une multitude de plantes entrant dans la fabrication de médicaments et de produits cosmétiques. Élément essentiel de la pharmacopée traditionnelle, certaines de ces plantes alimentent également un marché international lucratif dont les populations forestières ne profitent que de manière très aléatoire.



## Une ressource à valoriser

Dans le domaine forestier, la coopération suisse se concentrerait il y a encore une vingtaine d'années sur le reboisement, l'exploitation du bois et la formation des forestiers. «Le but était d'augmenter la productivité de ce secteur. Progressivement, ces projets techniques ont été abandonnés au profit d'une approche plus sociale, qui allie protection de l'environnement et réduction de la pauvreté. La forêt est aujourd'hui une ressource intégrée à l'économie locale», explique Jean-Pierre Sorg, responsable du Groupe de foresterie pour le développement à l'EPFZ.

La tendance actuelle au transfert de droits est activement soutenue par la DDC, dont les projets forestiers sont mis en œuvre par des régisseurs comme Intercoopération et Helvetas. Les communautés locales n'ont pas nécessairement les connaissances suffisantes pour assumer les tâches complexes qui leur sont dévolues. Elles sont appelées à gérer la forêt de manière non seulement durable mais aussi multifonctionnelle, c'est-à-dire en valorisant simultanément tous ses produits et services. «La gestion doit apporter des bénéfices concrets aux riverains, en s'appuyant sur un maximum de prestations. Si la forêt génère suffisamment de revenus, on peut imaginer que les paysans n'auront plus besoin de défricher pour survivre. La forêt serait alors protégée par sa valeur économique», commente Jean-Laurent Pfund.

Cette thèse se vérifie dans le cadre d'un

programme dédié à la sauvegarde des forêts naturelles sur les hauts plateaux andins. Les villageois ont élaboré des stratégies de gestion susceptibles de générer des revenus tout en préservant les reliquats de forêts qui stabilisent des pentes et protègent les sources. Au lieu de continuer à défricher pour agrandir leurs cultures, ils privilégient des activités économiques basées essentiellement sur les produits non ligneux: ils commercialisent du miel, de la teinture à base d'écorce, des semences ainsi que des plantes médicinales et ornementales. Responsable de ce programme à la DDC, Giancarlo de Picciotto mesure les résultats: «Les paysans gagnent plus qu'avant et ils ont réalisé qu'il était vital de prendre soin de leur patrimoine.»

La DDC finance également des recherches stratégiques sur les modalités de gestion durable. On manque encore de connaissances globales sur les interactions entre la forêt et les riverains. Certains travaux portent sur l'agroforesterie: l'association de cultures agricoles et d'arbres permet de diversifier les revenus des paysans et de limiter les défrichements dus à la culture itinérante sur brûlis.

Tandis que la DDC est active dans les pays les plus pauvres, parfois à faible couvert forestier, le Secrétariat d'État à l'économie (seco) intervient dans des pays où le commerce des bois tropicaux joue un rôle économique important. En collaboration étroite avec l'Organisation internationale des bois tropicaux, il soutient le commerce de bois issus de forêts bien gé-

### Des principes, mais pas de convention

Depuis une quinzaine d'années, la communauté internationale débat d'une convention forestière qui devrait assurer une gestion durable de toutes les forêts de la planète. L'idée est née durant la phase préparatoire du Sommet de la Terre en 1992. Mais cette conférence n'a pas trouvé de consensus relatif à un traité juridiquement contraignant. Elle a adopté une déclaration de principes sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable des forêts. En outre, un chapitre de l'Agenda 21 est consacré à la lutte contre la déforestation. Ces deux textes constituent aujourd'hui la base de la politique forestière mondiale. Depuis 1995, différentes structures multilatérales ont été successivement chargées de promouvoir la mise en œuvre des recommandations formulées à Rio. Jusqu'en 2006, ce mandat est assumé par le Forum des Nations Unies sur les forêts, principale plate-forme de discussion sur la politique forestière mondiale.

rées et les processus de certification attestant une exploitation forestière durable. Avec son appui, des producteurs de bois appliquent des méthodes respectueuses de l'environnement et conformes

aux normes sociales reconnues sur le plan international.

## Nouveaux marchés

Les services de la forêt ont été perçus jusqu'ici comme gratuits. Pourtant, la protection contre l'érosion, la biodiversité ou la beauté du paysage ne sont pas seulement des dons de la nature. Leur maintien dépend souvent du comportement des riverains à l'égard de la forêt. Une approche récente propose de facturer ces services à ceux qui en bénéficient. Divers projets expérimentent des mécanismes de «compensations pour services environnementaux» dans des bassins versants. L'exploitation des sols en amont exerce une influence directe sur le débit et la qualité de l'eau qui parvient aux populations en aval. Un gestionnaire de barrage ou une municipalité peuvent donc décider de rémunérer les paysans opérant à flanc de colline pour qu'ils leur assurent un approvisionnement régulier. Les agriculteurs s'engagent par exemple à reboiser pour favoriser l'infiltration de l'eau, à ne plus employer de pesticides ou à construire des terrasses. Jean-Pierre Sorg relève que ces mécanismes se heurtent encore à plusieurs problèmes: «L'eau concerne une multitude d'acteurs, privés et publics. Comment définir qui est habilité à négocier? Il n'est pas facile non plus de quantifier les prestations fournies.» D'autres services environnementaux de la forêt se négocient désormais au niveau mondial. Le Mécanisme de développement propre, introduit par le Protocole de Kyoto, permettra dès 2008 aux pays pollueurs de compenser leurs émissions de carbone par la plantation d'arbres. «Ce système ouvre des perspectives intéressantes pour les pays pauvres. Les paysans peuvent convertir en forêts des terres infertiles, puis vendre des crédits de carbone aux pays industrialisés», relève Car-

menza Robledo, collaboratrice d'Intercooperation et de l'institut de recherche EMPA, à Dübendorf. La Banque mondiale a mis sur pied une bourse internationale d'échange: elle achète des droits d'émissions à des projets de séquestration de carbone dans le Sud et les revend à des investisseurs du Nord. Elle collabore notamment avec un projet qui est mis en œuvre par l'EMPA en Colombie, avec un cofinancement du sec. Dans la vallée de San Nicolás (département d'Antioquia), quelque 12 000 familles rurales ont créé des périmètres d'agroforesterie et elles en négocient toutes les prestations. Les produits agricoles sont écoulés sur le marché local, tandis que des instruments ont été développés pour financer les services environnementaux: des «crédits de carbone» sont vendus à la Banque mondiale et des «titres environnementaux» à des entreprises colombiennes; celles-ci peuvent ainsi se prévaloir sur le plan publicitaire de contribuer au maintien de la biodiversité et à la protection des sols.

## S'adapter aux changements

En attendant que les mesures internationales de réduction déploient leurs effets sur l'environnement, le CO<sub>2</sub> continue à s'accumuler dans l'atmosphère. Étant directement dépendantes des ressources naturelles, les populations pauvres sont les principales victimes des inondations, sécheresses et autres phénomènes attribués au réchauffement planétaire. Avec l'appui de la coopération au développement, elles doivent élaborer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. «Au niveau local, la modification de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles peut contribuer à réduire les risques», affirme Carmenza Robledo, en citant quelques exemples: «Si la pluviosi-

### Recherches stratégiques

Deux instituts internationaux, soutenus par la DDC, se consacrent exclusivement à des recherches stratégiques sur la forêt et l'arbre. Créé en 1991, le Centre international pour la recherche forestière (CIFOR) est basé à Bogor, en Indonésie. Ses travaux portent notamment sur l'aménagement des forêts naturelles au profit des communautés locales, la gouvernance forestière ainsi que la valorisation des biens et services produits par la forêt. Le CIFOR a pour objectif d'améliorer le bien-être des populations dans les pays tropicaux et d'assurer la conservation des écosystèmes forestiers. Le Centre mondial pour l'agroforesterie (ICRAF), fondé en 1977, a son siège à Nairobi (Kenya). Ses recherches visent à atténuer la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire par la promotion de systèmes dans lesquels des arbres sont associés aux terres agricoles ou aux pâturages.

CIFOR: [www.cifor.cgiar.org](http://www.cifor.cgiar.org)

ICRAF: [www.worldagroforestry.org](http://www.worldagroforestry.org)

té a fortement baissé, on évitera de planter des espèces gourmandes en eau. Dans les régions où des pluies diluviennes alternent avec de grandes sécheresses, il faut peut-être construire des citernes pour stocker l'eau de pluie et planter certains arbres plus aptes que d'autres à limiter les risques d'érosion.»

Jane-Lise Schneeberger

Direction du développement et de la

coopération

CH-3003 Berne